

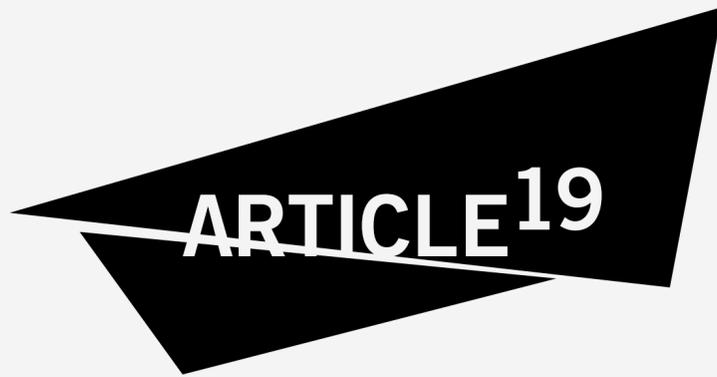
Rendre

visible

l'invisible

## Guide 2.

Plaidoyer sur des cas emblématiques d'attaques contre des journalistes en utilisant une approche intersectionnelle de genre



## ARTICLE 19

T: +44 20 7324 2500

F: +44 20 7490 0566

E: [info@article19.org](mailto:info@article19.org)

W: [www.article19.org](http://www.article19.org)

Tw: [@article19org](https://twitter.com/article19org)

Fb: [facebook.com/article19org](https://facebook.com/article19org)



En partenariat avec le gouvernement du Canada



Cette publication est entièrement ou partiellement financée par le gouvernement suédois. Le gouvernement suédois ne partage pas nécessairement les opinions exprimées ici. ARTICLE 19 est seul responsable du contenu.

ARTICLE 19, 2021

Cette oeuvre est présentée sous la licence Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 3.0

Vous êtes libre de copier, distribuer et afficher cette œuvre et de créer des œuvres dérivées, à condition de :

- 1) créditer ARTICLE 19 ;
- 2) ne pas utiliser cette œuvre à des fins commerciales ;
- 3) distribuer toutes les œuvres dérivées de cette publication sous une licence identique à celle-ci.

Pour accéder au texte juridique complet de cette licence, veuillez visiter :

<https://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/legalcode>

ARTICLE 19 apprécierait de recevoir une copie de tout matériel dans lequel les informations de ce rapport sont utilisées. Ce guide été élaboré avec le soutien d'Affaires Mondiales Canada et de l'Agence Suédoise de Coopération Internationale au Développement. ARTICLE 19 est le seul responsable du contenu du document.

## Remerciements

Un grand merci à Amalia Toledo (consultante indépendante et militante féministe, Porto Rico) et Paz Peña (consultante indépendante et militante féministe, Chili), qui ont rédigé ces guides – en consultation avec le département de Protection d'ARTICLE 19, et avec les contributions perspicaces des expertes en genre Serene Lim (activiste féministe, Malaisie) et Jane Godia (Directrice, Région Afrique, WAN-IFRA | Women In News).

Merci également à toutes et à tous les collègues d'ARTICLE 19 qui ont pris le temps de contribuer à ces documents, en particulier aux personnes qui travaillent sur la protection des journalistes et des défenseur·seuses des droits humains dans les bureaux internationaux et régionaux d'ARTICLE 19. Sans leurs contributions, ces guides n'auraient pas pu voir le jour.

# Sommaire

Remerciements	3	<b>L'évaluation des risques</b>	<b>12</b>
Liste de figures	5	<b>Recherche et confirmation des faits</b>	<b>13</b>
<b>À propos de ces guides</b>	<b>6</b>	Recherche documentaire	13
Qu'est-ce qu'une approche intersectionnelle de genre?	6	Entretiens	13
Comment nous avons créé ces guides	7	Chronogramme	14
La portée de ces guides	7	Consentement éclairé et protection des données	16
Un document vivant	7	<b>Demandes de campagne</b>	<b>17</b>
<b>Pourquoi l'intégration d'une approche intersectionnelle de genre est-elle importante lors de l'analyse des attaques contre des journalistes et acteurs·trices de la communication sociale ?</b>	<b>8</b>	Objectifs de plaidoyer	17
<b>Qu'est-ce qu'une approche intersectionnelle de genre pour plaider sur des cas emblématiques d'attaques contre des journalistes?</b>	<b>10</b>	<b>Matériel de campagne</b>	<b>17</b>
Recherche active de cas impactés par le genre et d'autres inégalités intersectionnelles	10	<b>Gestion des attentes et stratégie de sortie</b>	<b>19</b>
Mener une analyse intersectionnelle de genre d'un cas donné	10	Annexe 1: Normes minimales pour les notes d'entretiens	20
		Annexe 2: Liste de contrôle pour les dossiers	21

# Liste de figures

## Figures

<b>Figure 1</b>	Inégalités intersectionnelles	<b>6</b>
<b>Figure 2</b>	Pourquoi une approche intersectionnelle de genre est-elle importante?	<b>8</b>
<b>Figure 3</b>	Intégration d'une approche intersectionnelle de genre	<b>15</b>
<b>Figure 4</b>	Langage non sexiste et non victimisant	<b>18</b>

# À propos de ces guides

Ce document est le deuxième d'une série de trois guides pratiques qui fournissent des recommandations pour envisager une approche intersectionnelle de genre au moment de :

- **suivre et documenter des attaques contre des journalistes et acteurs·trices de la communication sociale**<sup>1</sup> ([Guide 1](#));
- **plaider pour des cas emblématiques de plaidoyer (ce Guide);** et
- **d'organiser une formation à la protection** ([Guide 3](#)).

Ces trois guides sont conçus de manière à pouvoir être lus ensemble ou en tant que documents séparés. **Cependant, nous vous recommandons de lire ce document en complément des guides 1 et 3**, qui complètent ce guide concernant la sélection de cas emblématiques dans une perspective intersectionnelle de genre.

Les guides sont destinés à répondre à un large éventail de besoins: d'un débutant qui commence dans ce type de pratique à une personne plus expérimentée qui souhaite affiner davantage ses connaissances et son expertise. Ils ont été écrits pour renforcer les pratiques d'ARTICLE 19, mais nous les rendons publics car nous pensons qu'ils pourraient être utiles à d'autres organisations.

*Le personnel d'ARTICLE 19 doit lire ces directives conjointement avec, et en complémentarité avec, les deux documents ARTICLE 19 suivants, qui sont disponibles sur le Wiki interne :*

1. [Guides pour la Recherche de Cas, Incidents et Soucis](#)
2. [Projet de Guides: Utilisation de Cas Emblématiques dans des Campagnes](#)

## Qu'est-ce qu'une approche intersectionnelle de genre?

Ce guide commence avec le **genre** pour axe central, analysant l'oppression systémique résultant de la construction sociale de ce que signifie être "féminin" et être "masculin".

Pourtant, pour ARTICLE 19, une approche de genre est intrinsèquement une approche intersectionnelle. Le genre fait partie des divers systèmes d'oppression sociale sous l'égide de l'intersectionnalité (voir la [figure 1](#)), qui considèrent les personnes qui s'identifient comme femmes, hommes et/ou non binaires.<sup>2</sup>

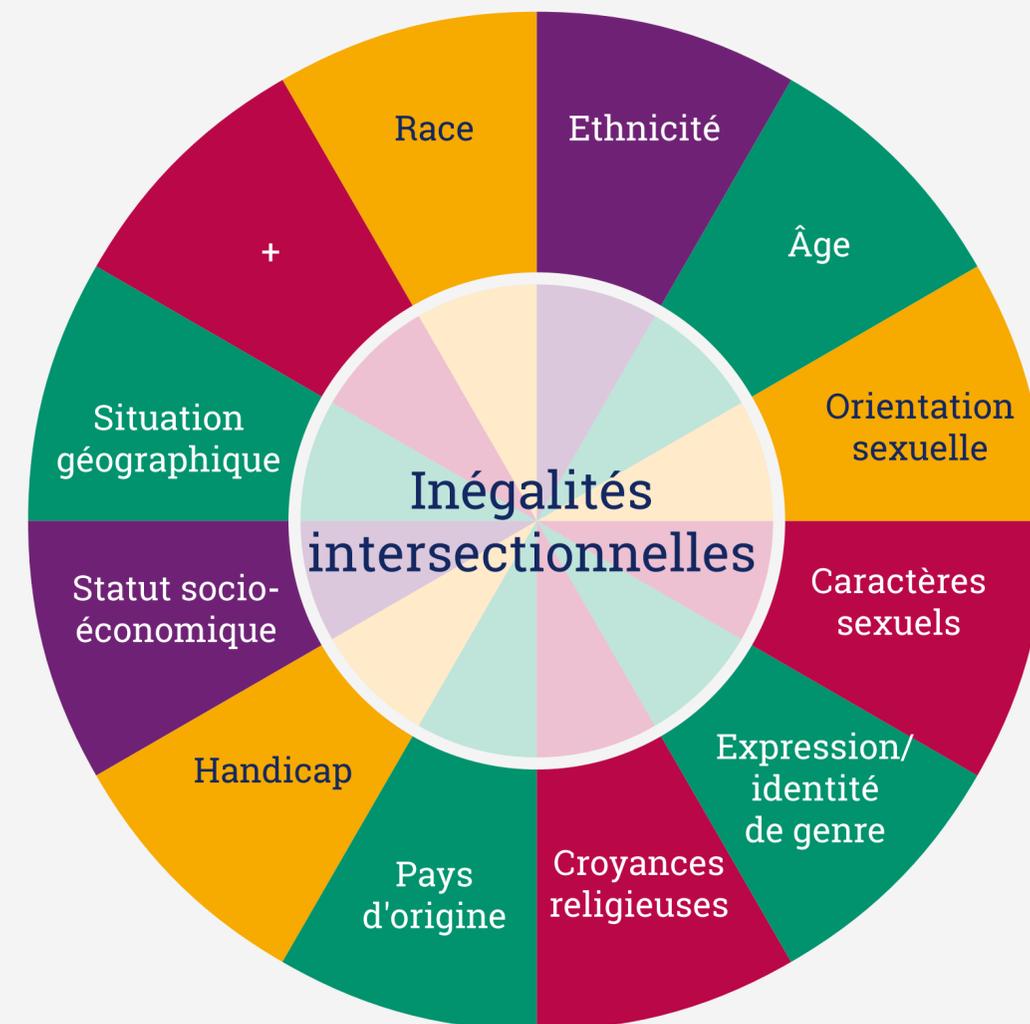


Figure 1 : Inégalités intersectionnelles

<sup>1</sup>ARTICLE 19 utilise une définition fonctionnelle des journalistes, selon le Comité des Droits de l'Homme des Nations Unies Commentaire Général 34 : "Le journalisme est une fonction partagée par une vaste catégorie d'acteurs, y compris des reporters et des analystes professionnels à temps plein, ainsi que des blogueurs et d'autres personnes qui auto-publient leur textes sur papier, sur Internet ou ailleurs".

<sup>2</sup>ARTICLE 19 utilise "femmes" et "hommes" pour désigner toutes les personnes qui s'identifient comme telles.

Comme l'expérience et la pratique d'ARTICLE 19 l'ont montré, les individus sont également confrontés à de multiples discriminations qui se chevauchent, fondées sur la race, l'origine ethnique, l'âge, l'orientation sexuelle, les caractéristiques sexuelles, l'identité/expression de genre et les croyances religieuses, entre autres. Une analyse intersectionnelle doit donc être adoptée pour comprendre comment d'autres catégories sociales influencent, et donc exacerbent, les violations du droit à la liberté d'expression des journalistes et des acteurs·trices de la communication sociale.

Pour refléter cela, ces guides feront référence à une **approche intersectionnelle de genre**. Une approche intersectionnelle de genre part du fait que les différences entre les rôles des femmes et des hommes – en termes de position relative dans la société et de répartition des ressources, des opportunités, des contraintes et du pouvoir dans un contexte donné – ne peuvent être analysées dans un espace séparé. Au lieu de cela, ces différences doivent être placées dans un cadre systémique d'inégalités intersectionnelles (voir la [Figure 1](#)), chevauchant la discrimination de genre avec d'autres formes de discrimination.

### Comment nous avons créé ces guides

Les autrices de ces guides ont mené une recherche qualitative, basée sur des entretiens avec le personnel d'ARTICLE 19 dans le monde entier et avec d'autres experts sur le genre, en utilisant un questionnaire semi-ouvert. Elles ont également effectué une recherche approfondie de la littérature spécialisée et de la documentation d'ARTICLE 19. Elles ont cartographié, systématisé et analysé ces informations, identifiant les pratiques, les expériences et les lacunes (ou doutes) au sein des bureaux d'ARTICLE 19 à travers le monde. Tout cela a guidé l'élaboration de ces guides.

### Portée de ces guides

Ces guides portent sur la sécurité et la protection des journalistes et des acteurs·trices de la communication sociale, qui peuvent être assurées à travers le suivi et la documentation des attaques auxquelles les personnes sont confrontées, en renforçant leur capacité à se protéger et en sensibilisant à ce problème aux niveaux national et international. Bien que de nombreuses recommandations contenues dans ces guides puissent également s'appliquer aux défenseur·seuses des droits humains (DDH), ils ont été élaborés à partir de l'expérience et de l'expertise du personnel d'ARTICLE 19 concernant les journalistes et acteurs·trices de la communication sociale. La prudence est donc de mise avant de les appliquer automatiquement à tout cas de DDH.

### Un document vivant

Ces guides et les recommandations qu'ils proposent ne prétendent pas être normatifs et ne prétendent pas répondre à tous les aspects contextuels. Nous invitons les personnes qui les utilisent à les adapter à leurs propres besoins et réalités. Ils visent à fournir des recommandations sur la manière d'intégrer une approche intersectionnelle de genre au travail existant dans une organisation; elles ne définissent pas de méthodologies spécifiques sur la façon de documenter, de défendre ou de former les journalistes.

À ce titre, les guides peuvent être considérés comme des documents évolutifs; ils devraient changer – et, espérons-le, s'améliorer – au fil du temps et avec l'expérience.



# Pourquoi l'intégration d'une approche intersectionnelle de genre est-elle importante lors de la documentation des attaques contre les journalistes et les acteurs-trices de la communication sociale ?

Pourquoi l'intégration d'une approche intersectionnelle de genre est-elle importante lors de la documentation des attaques contre les journalistes et les acteurs-trices de la communication sociale ?

**Approfondir notre compréhension des risques** auxquels sont confrontés les journalistes et les acteurs-trices de la communication sociale dans toute leur diversité.

**Rendre visibles les agressions normalisées**, notamment celles qui portent atteinte à la liberté d'expression des journalistes et des acteurs-trices de la communication sociale, dans toute leur diversité.

Mettre en évidence comment **la liberté d'expression est liée à d'autres droits des groupes** soumis à des oppressions intersectionnelles, et défendre ces droits.

**Pour éviter de renforcer les relations oppressives qui, depuis de nombreuses années, ont été reproduites** – même par les organisations de la société civile.

Figure 2 : Pourquoi une approche intersectionnelle de genre est-elle importante?

En plus de documenter les violations du droit à la liberté d'expression des journalistes et des acteurs·trices de la communication sociale, tout cas d'attaque contre ces groupes doit être analysé dans une perspective<sup>3</sup> intersectionnelle de genre. Ceci est important car cela aide à:

- **Sélectionner un cas** concernant des attaques contre des activités journalistiques, ou l'exercice de la liberté d'expression, qui autrement ne seraient pas considérées comme emblématiques – et passeraient ainsi inaperçues ou seraient mises de côté.
- **Enrichir le contexte d'un cas** pour exposer les problèmes systémiques, structurels et socio-politiques ayant un impact sur l'exercice de la liberté d'expression par les journalistes et acteurs·trices de la communication sociale.
- **Améliorer les pratiques organisationnelles** en travaillant avec des cas emblématiques afin de rendre visibles les inégalités intersectionnelles (voir la [Figure 1](#)). De telles inégalités exacerbent les risques et les impacts des attaques contre les journalistes et les acteurs·trices de la communication sociale; en les mettant en lumière, on favorise la diversité, l'équité et l'inclusion.

<sup>3</sup> La documentation est un processus qui se concentre sur les violations des droits humains et les impacts qu'elles ont sur le droit à la liberté d'expression et d'information. Dans la mesure du possible, elles devraient suivre les normes internationales d'infraction, engageant la responsabilité des acteurs étatiques et non étatiques.



# Qu'est-ce qu'une approche intersectionnelle de genre pour plaider sur des cas emblématiques d'attaques contre des journalistes?



Au fil du temps, nous nous attendons à ce que des cas emblématiques démontrent l'engagement croissant d'ARTICLE 19 à faire progresser l'égalité de genre et la justice sociale.

Comment assurer un équilibre intersectionnel de genre dans les critères de sélection des cas emblématiques? Nous proposons au moins deux voies.

## Recherche active de cas impactés par le genre et d'autres inégalités intersectionnelles

L'approche classique recherche activement les cas dans lesquels les attaques sont différemment affectées par le genre et d'autres formes d'inégalités intersectionnelles (voir la [Figure 1](#)). La recherche active de cas nécessite du temps et diverses stratégies, allant de la veille médiatique à l'organisation d'ateliers intersectionnels tenant compte de la question du genre où les individus peuvent trouver un espace sûr pour partager leurs histoires. Bon nombre de ces stratégies sont développées dans le [Guide 1](#) et le [Guide 3](#).

## Mener une analyse intersectionnelle de genre d'un cas donné

Une autre approche consiste à mettre en évidence toutes les inégalités de genre et intersectionnelles impliquées dans la violation des droits humains, ou le schéma de violations, d'un cas donné. Cela implique:

- D'identifier les différentes formes d'oppression qui hiérarchisent cet individu en particulier; et
- D'établir comment ces facteurs affectent la situation de l'individu et exacerbent la discrimination et l'inégalité à son encontre.

Par exemple, le cas peut être arrivé à un homme, et il est essentiel de prendre en compte les inégalités croisées – telles que l'origine ethnique, l'orientation sexuelle (perçue/présumée) ou l'expression et l'identité de genre (perçues/présumées) – pour comprendre la complexité de la violation des droits ou du schéma d'abus à l'étude.



Toutes les attaques contre les femmes journalistes n'ont pas une composante de genre simplement parce qu'elles arrivent à une femme. Les impacts des attaques sont susceptibles d'être différents, mais l'épisode lui-même n'est pas nécessairement motivé par le genre.

Dans ce contexte, il faut distinguer entre une agression contre une journaliste dérivée de son activité professionnelle dans laquelle les caractéristiques de l'agression sont genrées (par exemple menaces de viol si elle continue à couvrir un sujet) des agressions contre une journaliste qui appartient à un groupe de population sur lequel l'attention est attirée (par exemple les problèmes structurels d'accès à la justice pour les journalistes racisé·e·s).

# L'évaluation des risques

Un modèle d'évaluation des risques doit prendre en compte, avec une attention particulière, comment les journalistes et les acteurs·trices de la communication sociale – ainsi que le personnel d'une organisation – peuvent subir de graves réactions en raison des inégalités intersectionnelles en jeu dans n'importe quel contexte. En d'autres termes, lors de l'enquête sur une attaque particulière, nous devons également nous demander comment les inégalités intersectionnelles ont un impact sur le niveau de vulnérabilité de toutes les personnes impliquées dans l'affaire.

Par exemple, le genre et l'orientation sexuelle rendent de nombreuses personnes plus exposées à une stigmatisation sociale dégradante, tandis que – comme l'ont montré de nombreux guides de protection des femmes DDH – les attaques collatérales contre les membres de la famille, en particulier les enfants, sont courantes.

En ce sens, l'analyse des risques doit tenir compte de trois facteurs:

1. Les inégalités intersectionnelles vécues par les personnes impliquées dans l'affaire;
2. Les problèmes sur lesquels elles travaillent; et
3. Le contexte dans lequel elles travaillent (par exemple, zone de conflit, zone rurale ou territoire avec peu de garanties de liberté d'expression).

Tous ces facteurs sont liés et s'influencent mutuellement. Dans les trois cas, une analyse intersectionnelle de genre doit être menée pour comprendre les complexités sociales auxquelles les individus affectés et leur communauté immédiate sont confrontés, pour identifier les différents risques et impacts de ces complexités, et pour planifier des moyens de les atténuer.

Ainsi, les questions d'évaluation doivent toujours tenir compte à la fois du genre et d'autres formes d'inégalités intersectionnelles (voir la [Figure 1](#)). Les réponses à ces questions doivent être construites collectivement entre ARTICLE 19 et les autres acteurs impliqués dans le cas emblématique, y compris les individus dans les contextes les plus vulnérables.

# Recherche et confirmation des faits

À ce stade, il y a au moins quatre facteurs à considérer.

## Recherche documentaire

Il est essentiel de garder à l'esprit les preuves biaisées contre la question du genre et de l'intersectionnalité (par exemple, les rapports de police et les pratiques qui ne prennent pas en compte, voire qui renforcent, les systèmes sociaux d'oppression et de discrimination). Assurez-vous de mener une analyse intersectionnelle de genre des preuves et de rassembler les sources les plus diverses pour renforcer l'analyse du contexte. Lorsque vous citez ou faites référence à des preuves qui ne fournissent pas d'informations sur le genre et l'intersectionnalité, attirez l'attention sur la nécessité de corriger cela à l'avenir.

## Entretiens

Lorsque vous interviewez des individus, posez des questions qui aident à établir les inégalités intersectionnelles (voir la [Figure 1](#)) qui peuvent être liées aux causes de l'incident (voir [Annexe 2](#)).

Expliquez aux personnes interrogées pourquoi l'intersectionnalité est essentielle pour comprendre le contexte et les risques de l'incident. Selon le contexte socioculturel, envisagez de poser des questions approfondies plutôt que des questions directes pour identifier les facteurs sociaux qui peuvent jouer un rôle dans le cas.

Interroger les membres de la famille, la représentation légale et toute autre personne ou groupe (par exemple, les DDH ou les ONGs sur le terrain) peut être utile pour contextualiser le cas: qui est la personne (c'est-à-dire, les inégalités intersectionnelles qu'elle peut rencontrer dans son contexte), le contexte dans lequel ils travaillent (par exemple, un territoire contrôlé par des groupes criminels ou avec une population majoritairement autochtone), le lieu où l'incident s'est produit, etc.



**Lors du visionnage de contenu audiovisuel, soyez attentifs à tout commentaire qui puisse faire allusion au genre ou à d'autres inégalités intersectionnelles (par exemple, des insultes genrées ou racistes)**

Le personnel doit évaluer la crédibilité de toutes les sources et s'efforcer d'identifier les préjugés inconscients et conscients de ces sources concernant les rôles de genre et les droits des groupes affectés par d'autres inégalités intersectionnelles (voir la [Figure 1](#)).

### Principes de non-revictimisation

La revictimisation est toute action, omission ou comportement qui fait revivre aux individus un traumatisme ou des expériences négatives, qui nuit à l'état physique, mental ou psychologique de la victime/personne survivante, et en fait à nouveau une victime. Malgré l'impatience d'obtenir des détails à partir des témoignages, il est vital de fixer des limites et de promouvoir des conditions qui préviennent et atténuent ce risque. **N'oubliez pas que le bien-être et la dignité des individus l'emportent sur la nécessité de collecter des données.**

- Discutez du questionnaire avec l'équipe de protection avant d'interroger la victime/personne survivante pour identifier tout problème nécessitant une approche différente ou une attention particulière. Lorsque vous enquêtez sur des violences fondées sur le genre, consultez des collègues expérimenté·e·s.
- Considérez, pour chaque question, l'impact potentiel sur la personne interrogée et si l'information est essentielle. Pour les cas sensibles, envisagez d'expliquer à la personne interrogée la raison et le but de la question.
- Rassemblez autant d'informations que possible à l'avance. Lors du premier entretien avec les victimes/personnes survivantes, partagez ces informations et demandez-leur seulement d'ajouter quelque chose qui manque.
- Menez l'entretien avec respect et empathie, en particulier lorsque vous demandez des détails sur des cas de violence basée sur le genre. Assurez-vous que les personnes interrogées comprennent qu'elles peuvent arrêter le dialogue à tout moment et refuser de répondre à n'importe quelle question, qu'il n'y a aucune conséquence si elles ne répondent pas à une question ou choisissent de retirer leur consentement à tout moment, et qu'elles contrôlent l'entretien et peuvent demander une pause à tout moment. Assurez-vous d'informer les personnes que l'entretien sera mené en toute confidentialité.

- Évitez de demander aux victimes/personnes survivantes de raconter de nouveau leur histoire après la première séance. Avec le consentement de la personne, envisagez d'envoyer la documentation (ou une sélection de celle-ci) aux autorités pour éviter qu'elles n'aient à raconter de nouveau leur histoire.
- Veillez à ce qu'une équipe restreinte soit en contact avec la victime/personne survivante et, dans la mesure du possible, veillez à ce que la ou les personnes de contact restent les mêmes. Comme mentionné plus haut, lorsque la victime/survivante est une femme ou a subi des violences sexuelles, elle préférera probablement discuter du cas avec une femme. **N'invitez d'autres personnes à une session avec la victime/personne survivante que lorsque cela est nécessaire et avec son consentement.**
- Demandez à la personne interrogée si elle souhaite être désignée ou identifiée par le terme "victime" ou le terme "survivant·e". Respectez leurs souhaits dans les communications internes et publiques concernant l'affaire. Expliquez que l'utilisation du terme "victime" peut être nécessaire lorsque des actions en justice sont engagées.
- Gardez à l'esprit les différences culturelles – telles que les différents rôles et statuts de genre, les attitudes inappropriées, etc. – lors de l'entretien. De plus, préparez l'entretien pour que la personne se sente à l'aise. La personne qui enquête doit s'assurer: qu'il y a suffisamment de temps pour l'entretien, ainsi que de l'eau à disposition, pas ou peu de distractions, et doit également pouvoir être présente et prête pour une écoute active.

### Chronogramme

N'oubliez pas que **l'intégration d'une approche intersectionnelle de genre** (voir la [Figure 3](#)) nécessite plus de travail et de temps, au départ, jusqu'à ce qu'il devienne naturel de tout analyser à travers ce prisme. Parfois, par exemple, une personne qui a subi des violences sexuelles aura besoin d'espace et de temps pour se sentir émotionnellement prête à parler du trauma. Il faudra également du temps pour vérifier le contexte dans lequel l'abus s'est produit.

Défendre et promouvoir le droit à la liberté d'expression des journalistes et des acteurs·trices de la communication sociale, dans toute leur diversité, afin qu'ils puissent l'exercer librement sans ingérences – y compris celles fondées sur la discrimination et les normes de genre – est un engagement fondamental d'ARTICLE 19.

Pour y parvenir, il est essentiel d'intégrer une approche intersectionnelle de genre dans trois domaines:



Figure 3: Intégrer une approche intersectionnelle de genre

## Consentement éclairé et protection des données

Il faut veiller à ce que les relations de pouvoir et les hiérarchies sociales ne forcent pas par inadvertance les individus à consentir. Considérez ce qui suit (en plus, pour le personnel d'ARTICLE 19, des Campagnes): [Projet de Directives : Utilisation de Cas Emblématiques dans des Campagnes](#):

### Directives pour le consentement éclairé

- Expliquez le rôle de l'enquêteur·trice au sein de l'organisation, **donnez quelques informations basiques le·la concernant ainsi que son historique (afin d'instaurer la confiance)**, qui aura accès aux informations, la confidentialité de toutes les données collectées, etc.
- Offrez l'option de l'anonymat et respectez la décision de la personne dans toutes les communications internes et externes concernant le cas.
- Lorsque vous présentez des informations à des individus, veillez à ne pas proposer le consentement comme la seule option possible pour eux.
- Évitez tout langage technique qui peut être difficile à comprendre.
- Soyez réceptif à tout signe d'hésitation (même non verbal) à donner son consentement.
- Présentez aux individus différents moyens de retirer leur consentement et établissez un processus pour informer les autres parties intéressées de tout retrait de consentement.
- Demandez un consentement spécial si vous êtes amenés à utiliser des citations ou des photographies individuelles dans des campagnes publiques.

Assurez-vous de protéger les informations recueillies lors du stockage ou du transport. En outre, élaborer des politiques de confidentialité et de protection des données, qui doivent préciser quelles informations doivent être conservées, pendant combien de temps et qui peut y accéder. Supprimez toute information qui n'est plus pertinente pour l'affaire et qui ne sera pas utile à des fins de litige stratégique lors des étapes suivantes. Lorsque le délai de conservation des données doit être prolongé à ces fins, informez les personnes impliquées dans la documentation du cas de manière opportune et diligente.

### Procédures de protection des données

- Toutes les informations recueillies doivent être stockées en toute sécurité.
- Toutes les données personnelles collectées dans le cadre de la recherche (y compris les noms et coordonnées des témoins/sources) doivent être conformes aux réglementations nationales en matière de protection des données dans le pays concerné et au règlement général de l'Union européenne sur la protection des données dans le cas des membres de l'UE.
- Le formulaire de consentement de la personne interrogée doit également demander la permission de stocker les données.
- Les données doivent être conservées et utilisées uniquement aux fins expliquées aux participant·e·s.

# Demandes de campagne

## Objectifs de plaidoyer

Lors de la définition des objectifs de plaidoyer, il est essentiel d'envisager des mesures de réparation adaptées et réactives aux composantes intersectionnelles de genre de la ou des violations des droits humains. Par exemple, dans le cas de femmes journalistes menacées, une action peut être de demander aux autorités de prendre en compte les éléments de la menace ayant trait au genre, de considérer ces éléments comme aggravants et de fournir des mesures de réparation en conséquence.

Assurez-vous également de mener une analyse intersectionnelle et de genre lors de l'évaluation des mesures que l'État et d'autres tiers utilisent pour faire face à l'incident, de l'activation des voies légales aux mesures de protection plus immédiates (relocalisation, gardes du corps, etc.). Si ces mesures ne répondent pas aux inégalités de genre et d'autres inégalités intersectionnelles, il peut être utile de faire un appel de soutien supplémentaire aux autorités. Par exemple, demandez aux procureurs d'appliquer les protocoles existants de perspective de genre sur les enquêtes de crimes.

Lorsque vous envisagez la participation d'individus à un événement public qui inclut une interaction avec le public et les médias, assurez-vous de gérer les attentes; par exemple, assurez-vous que la personne comprend les objectifs, l'impact et le résultat attendu de l'événement, ainsi que la réaction et l'accueil possibles du public, des organisateurs, etc. De plus, assurez-vous de préparer la personne à répondre aux questions ou aux commentaires qui pourraient avoir pour effet de la victimiser à nouveau (par exemple, remettre en question son expérience).

## Matériel de campagne

Lors de l'élaboration du matériel de soutien pour la campagne, utilisez un langage non sexiste et non victimisant (voir la [Figure 4](#)).

**Le langage non sexiste** évite l'utilisation générique de termes de genre masculin et d'expressions écrites ou visuelles discriminatoires qui décrivent des personnes en fonction de leur apparence physique ou des qualités et des rôles de genre attribués à leur sexe présumé ou perçu. Il respecte également les souhaits d'une personne quant à la façon dont elle souhaite s'identifier.

**Le langage non victimisant** met la victime/personne survivante en son centre. Ce faisant, il est nécessaire de mettre en lumière les auteur·trices (même si leur identité est inconnue) en utilisant un langage actif qui tient les auteur·trices responsables de l'agression. Cela nécessite également d'attirer l'attention sur les systèmes d'oppression et de discrimination qui interfèrent dans un contexte donné.

Figure 4: Langage non sexiste et non victimisant

Assurez-vous que tout matériel visuel représente une diversité d'inégalités intersectionnelles (voir la [Figure 1](#)). Ne choisissez jamais une image qui reflète des récits stéréotypés, discriminatoires ou désobligeants d'individus, de communautés, de groupes ethniques ou de genres. Au lieu de cela, représentez des individus/communautés dignes, diversifiés et détenteurs de droits. Dans la pratique, cela nécessite une révision et une prise de conscience constantes des propres préjugés et préconceptions inconscientes des membres du personnel.

Toutes les photos nécessitent des formulaires de consentement signés par les personnes. Sans ces formulaires, les matériaux ne peuvent pas être utilisés.

[Retour au sommaire](#)

[< Précédent](#) [Suivant >](#)



# Gestion des attentes et stratégie de sortie

Dans toutes les interactions avec les personnes, les membres du personnel de l'organisation sont responsables de leurs actions dans la documentation et la recherche d'un cas – et donc des conséquences que tout processus initié (par exemple, juridique, psychosocial, politique) peut avoir sur la personne en relation avec son cas. Ainsi, il est important d'être attentif aux attentes que l'on crée, au rôle que l'on joue et aux besoins psychosociaux que les individus peuvent avoir. Par exemple, dans certains cas, parler de ce qui s'est passé est un processus de guérison en soi; à d'autres moments, il est nécessaire de proposer ou de mettre en relation les personnes (et potentiellement des membres de leur famille) avec un soutien psychosocial spécialisé.

# Annexe 1: Normes minimales pour les notes d'entretiens

Les notes d'entretiens / échanges avec des individus doivent inclure au minimum les informations suivantes:

- Nom de la personne interrogée
- Heure et date de l'entretien
- Lieu de l'entretien
- Langue(s) dans laquelle la conversation a été menée (un·e traducteur·trice a-t-il·elle été sollicité·e ? (Oui/Non))
- Sujet abordé
- Notes détaillées de la discussion, y compris des citations directes (marquées comme telles dans les notes)
- Tout point d'action
- Détails des exigences de confidentialité/extraits des informations/informations personnelles qui ne doivent pas être divulguées publiquement

De plus, dans une perspective intersectionnelle de genre, incluez les pronoms auxquels l'individu s'identifie (elle/il/iel/etc), ainsi que toutes les caractéristiques liées à d'autres inégalités intersectionnelles. Toutes les personnes interrogées ne seront pas familiarisées avec cette bonne pratique, alors pensez à adapter la langue en fonction du contexte (lorsque vous demandez les pronoms de quelqu'un, par exemple, pensez à demander: "Comment préférez-vous être appelé·e par vos proches?"), et expliquer pourquoi et comment il peut être utilisé à des fins d'analyse, de suivi des données et de lutte contre les inégalités intersectionnelles.

Faites toutefois savoir à la personne interrogée qu'elle n'a pas à fournir ces informations si elle ne le souhaite pas, et collectez les uniquement s'il n'y a pas de risque de revictimisation pour la personne interrogée.

# Annexe 2: Liste de contrôle pour les dossiers

Si vous utilisez une liste de contrôle pour les dossiers de cas, incluez un champ pour toutes les inégalités intersectionnelles (voir la [Figure 1](#)) affectant l'individu qui peuvent être pertinentes pour le cas. N'oubliez pas que toutes ces informations sont des données sensibles et doivent être traitées avec une protection particulière.

Incluez également les questions suivantes:

- Sur quel reportage la personne travaillait-elle au moment de l'incident? Cela aurait-il pu être un élément déclencheur de l'incident?
- Comment les caractéristiques de l'incident sont-elles liées au genre et à d'autres formes d'inégalités intersectionnelles (voir la [Figure 1](#))? Quel rôle les inégalités intersectionnelles affectant l'individu ont-elles joué dans l'incident? L'ont-ils aggravé ou non?

Le personnel d'ARTICLE 19 doit utiliser ce qui précède en conjonction avec la liste de contrôle pour les dossiers figurant sur l'Annexe 2 sur [Projet de Directives: Utilisation de Cas Emblématiques dans des Campagnes](#).

The logo for ARTICLE19 is a white, stylized paper airplane shape pointing to the right. The text "ARTICLE19" is written in a bold, black, sans-serif font across the center of the airplane.

**ARTICLE19**

---

**ARTICLE 19**

**T:** +44 20 7324 2500

**F:** +44 20 7490 0566

**E:** [info@article19.org](mailto:info@article19.org)

**W:** [www.article19.org](http://www.article19.org)

**Tw:** [@article19org](https://twitter.com/article19org)

**Fb:** [facebook.com/article19org](https://facebook.com/article19org)